



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R28-2024-059

PUBLIÉ LE 26 AVRIL 2024

Sommaire

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie / SRAF-FAM

- R28-2024-04-24-00002 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l' EURE -SCEA DU BOIS CURE?? (1 page) Page 4
- R28-2024-04-24-00003 - Accusés de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de la MANCHE (janvier-mars 2023)?? (97 pages) Page 6
- R28-2024-04-23-00002 - Accusés de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de la MANCHE (octobre-novembre-décembre 2022)?? (92 pages) Page 104

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie / Conservation régionale des monuments historiques

- R28-2024-04-11-00006 - Décision portant attribution du label "Architecture contemporaine remarquable" à l'école primaire Pierre Mendès-France à Avranches (Manche) (3 pages) Page 197
- R28-2024-04-11-00007 - Décision portant attribution du label "Architecture contemporaine remarquable" à l'église Saint-Jean-Bosco à Lisieux (Calvados) (3 pages) Page 201
- R28-2024-04-11-00008 - Décision portant attribution du label "Architecture contemporaine remarquable" à l'église Saint-Joseph à Lisieux (Calvados) (3 pages) Page 205
- R28-2024-04-11-00009 - Décision portant attribution du label "Architecture contemporaine remarquable" aux tours Marine à Caen (Calvados) (3 pages) Page 209

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie /

- R28-2024-04-15-00004 - Création du Centre de Gestion Financière : Convention de délégation de gestion entre le CMGP MTE et DRFIP Normandie. (4 pages) Page 213

Préfecture de la région Normandie - SGAR / Secrétariat général pour les affaires régionales

- R28-2024-04-22-00003 - Arrêté n° SGAR 24-055 portant délégation de signature au titre de l' Agence nationale du Sport (2 pages) Page 218
- R28-2024-04-22-00002 - Arrêté n° SGAR 24-056 portant délégation de signature du Préfet de région à Monsieur Adrien MONCOMBLE, délégué régional académique à la jeunesse, à l' engagement et aux sports de Normandie, pour les attributions relevant de l' Agence du Service Civique (4 pages) Page 221
- R28-2024-04-22-00005 - Arrêté n° SGAR 24-061 entreprise TERH Monuments Historiques (1 page) Page 226

R28-2024-04-15-00007 - Convention de délégation de gestion du Centre ministériel de gestion des personnels du Ministère de la Transition Écologique au Centre de gestion financière recettes placé sous l'autorité du Directeur régional des finances publiques de Normandie (4 pages)

Page 228

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2024-04-24-00002

Accusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter - département de
I EURE -SCEA DU BOIS CURE

Evreux, le **21 DEC. 2023**

Le Préfet de l'Eure à

SCEA DU BOIS CURE

7 RUE DES ECOLES

27430 ANDE

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Num_dossier: 1356

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour un agrandissement portant sur 4,447 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
MUIDS	- I	91
	- I	92
	- K	92

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 18/12/2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,
aidés de crises, agridiff et GAEC


Liliane LABBE

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2024-04-24-00003

Accusés de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter département de la
MANCHE (janvier-mars 2023)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE LA JOLIE VACHE
ÉLISE BOIS ET VALENTIN LEBRUN
Le Val
50200 CAMBERNON

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023003**

Saint-Lô, le 30/01/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **9,01 ha** situés à **Montcuit (B-213-216-217, 255 à 257, 261 à 271, 274-578-613-615)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 02 janvier 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE LA GUYONNIÈRE
FRANCK, CHANTAL, THONY PONGANNE
3, route de l'Eclairais
50220 SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023004**

Saint-Lô, le 30/01/2023

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **32,9 ha** situés à **Saint Quentin sur le Homme (YD-9-11-21-23-24, YI-36, YP-47-48-24, YO-3-4, YH-53-51), Marcilly (ZI-90)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 02 janvier 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

JEAN-MARIE LECOUSTEY
8 route de Limors
50360 LES MOITIERS-EN-BAUPTOIS

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023005**

Saint-Lô, le 30/01/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,76** ha situés à **Les Moitiers en bauptois (ZB-100)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 02 janvier 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC VILLEDIEU
THOMAS VILLEDIEU ET ISABELLE BOULEY
31, Bretteville
50560 GEFFOSSES**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023008**

Saint-Lô, le 30/01/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **12,09** ha situés à **Anneville sur mer (ZC-19 à 21), Pirou (BI-174-180), Montsurvent (ZI-40-21)**, portant la surface totale du GAEC VILLEDIEU à **176 ha**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 02 janvier 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE LA JONQUIÈRE
ÉDOUARD ET MARIANNE LEDOYER, VANESSA VIMOND
La Jonquière
50880 PONT-HEBERT

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023009**

Saint-Lô, le 30/01/2023

Mesdames, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **16,02** ha situés à **Graignes Le Mesnil Angot (B-110-111-113-107-106-105)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 03 janvier 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DE LA CLOSLIÈRE
ANTHONY ET ANNICK DEBON
6, Impasse de la Closlière
50300 VAINS**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023013**

Saint-Lô, le 30/01/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **11,29** ha situés à **Vains (ZC-106-132, ZD-47) et Bacilly (zo-39)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 06 janvier 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,



Catherine SIMON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL DES NOIRES TERRES
CHARLES LECONTE
La Guerre
50480 RAVENOVILLE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023014**

Annule et remplace l'accusé de réception du 30 janvier 2023

Saint-Lô, le 04/07/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **11,01** ha situés à **Ravenoville (C-147-148)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 09 janvier 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GUILLAUME BIHR
2, Le Boscq
50750 QUIBOU

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023015**

Saint-Lô, le 03/02/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,62** ha situés à **Quibou (OB-774-776-504-497-495-494)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 09 janvier 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

JEAN-PIERRE BESNARD
La Fontaine
LES PAS
50170 PONTORSON

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023016**

Saint-Lô, le 03/02/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,84** ha situés à **Les Pas (A-487-554-584-590-581, ZD-17)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 09 janvier 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

GAEC LA HAULLE DE LYS
NORBERT LEMARIÉ, FRÉDÉRIC MIGNOT, DAMIEN JEAN
3, La Haulle
50700 YVETOT-BOCAGE

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023018**

Saint-Lô, le 03/02/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **15,99** ha situés à **Brix (B-291-292-293-300-301, 309 à 317, 852-856-857)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 10 janvier 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE LA HAULLE DE LYS
NORBERT LEMARIÉ, FRÉDÉRIC MIGNOT, DAMIEN JEAN
3, La Haulle
50700 YVETOT-BOCAGE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023019**

Saint-Lô, le 03/02/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,46** ha situés à **Négreville (A-253 à 255)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 10 janvier 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL DES 5 CAILLOUX
JORDAN GALLEN
660 route des 5 Cailloux
50800 CHAMPREPUS

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023020**

Saint-Lô, le 03/02/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **77,33** ha situés à **Equilly, La Haye Pesnel, Champrepus, Fleury, La Lande d'Airou**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 11 janvier 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

CLÉMENT LEGRAND
Le Hamelet
SOURDEVAL
50150 SOURDEVAL VENGEONS

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023021**

Saint-Lô, le 03/02/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **121,22** ha situés à **Sourdeval, Chaulieu**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 11 janvier 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,



Catherine SIMON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC BAZIN ET FILS
ODILE ET OLIVIER BAZIN
L'Ambrière
50670 SAINT-MICHEL-DE-MONTJOIE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023022**

Saint-Lô, le 03/02/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **6,14** ha situés à **Périers en Beauficel (ZA-33-37)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 11 janvier 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous **bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL DE LA GRANGE AUX LAPINS
FRANCK ET VALÉRIE JEANNE
2, route de la Grange aux Lapins
50890 CONDE-SUR-VIRE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023025**

Saint-Lô, le 10/02/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **7,42 ha** situés à **Condé sur Vire (E-644-654-358-184-183-182-179-598-185)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 13 janvier 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
le chef de l'unité Projets et vie des exploitations agricoles,


Pascal BRAUN

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023027**

JÉRÉMY GASTEBOIS
1, La Turberie de bas
PLOMB
50870 LE PARC

Saint-Lô, le 10/02/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **24,78** ha situés à **Saint Quentin sur le Homme (YE-12-20-22-80-11-19, YH-79, YI-28, YO-12)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 16 janvier 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

*La cheffe du service économie agricole et territoires,
le chef de l'Unité Projets et vie des exploitations agricoles,*


Pascal BRUN

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023029**

ANTOINE DELATOCHE
27 route de la Rimbourgère
PARIGNY
50600 GRANDPARIGNY

Saint-Lô, le 10/02/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,8 ha** situés à **Ger (C-1871-690-691-699-700-705-706)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 16 janvier 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

*P/La cheffe du service économie agricole et territoires,
le chef de l'unité Projets et vie des exploitations agricoles,*


Pascal BRUN

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DE L'AUDERMONT
DAVID ET MAËLLE LANGE
25 rue de la mer
MONTGARDON
50250 LA HAYE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023030**

Saint-Lô, le 10/02/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **107,78** ha situés à **Montgardon, La haye du Puits, Angoville sur Ay**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 17 janvier 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/La cheffe du service économie agricole et territoires,
le chef de l'unité Projets et vie des exploitations agricoles,


Pascal BRUN

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

LOÏC CONTRAY
54 rue Mercure
LA CHAPELLE-EN-JUGER
50570 THEREVAL

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023032**

Saint-Lô, le 10/02/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,36 ha** situés à **Montreuil sur Lozon (C-250)**.

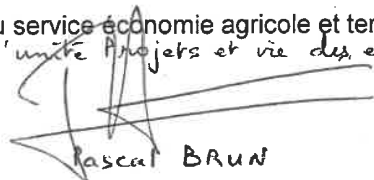
ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 18 janvier 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
le chef de l'unité Projets et vie des exploitations agricoles,

Pascal BRUN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL VAUPRÈS
FLORENT ET SONIA VAUPRÈS
La Hélouisière
TIREPIED
50870 TIREPIED SUR SEE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023034**

Saint-Lô, le 10/02/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,99** ha situés à **La Lande d'Airou (D-386-390-391)**.

ACCUSE DE RECEPTION

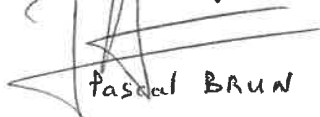
Dossier réceptionné complet le : **19 janvier 2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

*P/La cheffe du service économie agricole et territoires,
le chef de l'unité Projets et vie des exploitations agricoles,*


Pascal BRUN

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

OLIVIER CHANCÉ
39, rue de l'Hippodrome
50800 LA CHAPELLE-CECELIN

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023036**

Saint-Lô, le 13/02/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **9,47** ha situés à **La Chapelle cécelin (ZC-48-23-28)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 23 janvier 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

P/La Directrice Départementale
des Territoires et de la Mer de la Manche
Le responsable de l'unité
Projets et vie des exploitations agricoles

Catherine SIMON


Pascal Brun

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL MARESQ
MICKAËL ET VIRGINIE MARESQ
2, La Brebissonnière
50160 SAINT-SYMPHORIEN-LES-BUTTES**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023037**
Annule et remplace l'accusé de réception du 13/02/2023

Saint-Lô, le 07/11/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,11 ha** situés à **Précorbin (B-151, 184 à 190, 864 en partie)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 24 janvier 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023039**

NATHAN MILIAN
2, Le Mesnil Ours
TESSY-SUR-VIRE
50420 TESSY BOCAGE

Saint-Lô, le 13/02/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **13,6 ha situés à TESSY sur Vire (C-650 à 653, 655-662-789-790-951-663-673-776-778, 783 à 788, 794 à 796, 798)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 24 janvier 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/La Directrice Départementale
des Territoires et de la Mer de la Manche
Le responsable de l'unité
Projets et vie des exploitations agricoles

Catherine SIMON

Pascal Brun

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC NOËL
BERTRAND ET ISABELLE NOËL
Les Heurtaudières
50600 LES LOGES-MARCHIS**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023040**

Saint-Lô, le 13/02/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,26 ha** situés à **Les Loges Marchis (ZI-24-25-27)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 24 janvier 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,
P/La Directrice Départementale
des Territoires et de la Mer de la Manche
Le responsable de l'unité
Projets et vie des exploitations agricoles

Catherine SIMON

Fiscal Brun

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DU HAUT MESNIL
ÉRIC ET CÉLINE PICHARD
6, Le Mesnil
VILLIERS-LE-PRE
50240 SAINT JAMES

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023041**

Saint-Lô, le 13/02/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **7,27** ha situés à **Macey (ZC-6 à 8, 13)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 26 janvier 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DE LA CHAUVINIÈRE
REINE, LOUIS PONTAIS, QUENTIN LEMÉNAGER
17, route de Sacey
VESSEY
50170 PONTORSON**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023043**

Saint-Lô, le 13/02/2023

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,71 ha** situés à **Vessey (ZI-141-143, ZL-11)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 26 janvier 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficiez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice Départementale économie agricole et territoires,
des Territoires et de la Mer de la Manche
Le responsable de l'unité
Projets et vie des exploitations agricoles

Catherine SIMON

Pascal Brun

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023044**

PATRICE GOSSÉ
La Chanière
SARTILLY
50530 SARTILLY BAIE BOCAGE

Saint-Lô, le 13/02/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **24,15** ha situés à **Sartilly (ZS-23, ZI-370-395-397-399-450, ZK-59, A-569-743), St Pierre langers (A-155-158-486-593-596-602-627-631)**.
ZI - 303 - 7 ZK - 113 - 135

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 26 janvier 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/La Directrice Départementale de service économie agricole et territoires,
des Territoires et de la Mer de la Manche
Le responsable de l'unité
Projets et vie des exploitations agricoles

Catherine SIMON


Pascal Brun



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DU DAUPHIN
PHILIPPE ET SIMON DELADUNE
1, Les Moitiers
FOUCARVILLE
50480 SAINTE MERE EGLISE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023045**

Saint-Lô, le 16/02/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,11** ha situés à **Sainte Mère Eglise (A-50)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 27 janvier 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

8 / La cheffe du service économie agricole et territoires,
Le chef d'unité PVEA

Catherine SIMON

P. BRUN

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

CHRISTOPHE MOREL
6 route de l'Eclerai
50220 SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023046**

Saint-Lô, le 16/02/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,56** ha situés à **Saint Martin des Champs (ZB-17-20)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 30 janvier 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

R/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
le chef d'unité PVEA

Catherine SIMON

P. BRUN

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DE LA VAUTERIE
SIMON ET CHRISTIAN VAUBERT
La Vauterie
LA RONDE-HAYE
50190 SAINT SAUVEUR VILLAGES**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023047**

Saint-Lô, le 16/02/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,49** ha situés à **La Rondehaye (ZA-53-54)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 30 janvier 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,
Le chef d'unité PVEA

Catherine SIMON

P. BRUW

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**SCEA DE LEPLU
EMMANUEL ET SANDRINE MOISSY
Leplu
50600 SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023049**

Saint-Lô, le 16/02/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,31 ha** situés à **Saint Hilaire du Harcouët (ZC-146)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 31 janvier 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Préfecture de la Manche
des Territoires et de la Mer
Le responsable de l'unité
Projets et vie des exploitations agricoles

Catherine SIMON

Pascal Brun

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL HÔTEL LUCAS
DIDIER ET THÉRÈSE NOËL
8, rue des Landes - Hôtel Lucas
VAUDRIMESNIL
50190 SAINT SAUVEUR VILLAGES

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023051**

Saint-Lô, le 16/02/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **15,46** ha situés à **Vaudrimesnil (ZA-32-54-55)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 02 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

P/La Directrice Départementale
des Territoires et de la Mer de la Manche
Le responsable de l'unité
Projets et vie des exploitations agricoles

Catherine SIMON

Pascal Brun

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DU BAS AUNAY
JACQUES, JEAN FILLATRE, HÉLÈNE FOSSARD
Le Bas Aunay
50240 SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023053**

Saint-Lô, le 16/02/2023

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,09** ha situés à **Poilly (ZM-22)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 02 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

P/La Directrice Départementale
des Territoires et de la Mer de la Manche
Le responsable de l'unité
Projets et vie des exploitations agricoles

Catherine SIMON

Pascal Brun

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DE LA CROIX
MICHEL ET VALÉRIE LEBOURGEOIS
1, route des 5 Chemins
50390 GOLLEVILLE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023054**

Saint-Lô, le 16/02/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **43,88** ha situés à **Golleville (B-75, C-391 à 395, 386-379-102-90-98-99-214-215-417, 223 à 225, 209 à 212, A-116 à 119), Vesly (ZW-22-25-30)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 02 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

F/ La Directrice Départementale
des Territoires et de la Mer de la Manche
Le responsable de l'unité
Projets et vie des exploitations agricoles

Catherine SIMON

Pascal Brun

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC LEBRETON LEPESANT
ADRIEN, SYLVAIN, LAURENCE LEPESANT, PHILIPPE
LEBRETON
2, La Davière
50370 LA CHAISE-BAUDOIN**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023056**

Saint-Lô, le 16/02/2023

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,51** ha situés à **La Chaise Baudouin (ZN-21)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 02 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

P/La Directrice Départementale
des Territoires et de la Mer de la Manche
Le responsable de l'unité
Projets et vie des exploitations agricoles

Catherine SIMON

Fascal Brun

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DE L'AUBRIAIS
JÉRÔME ET ANITA PACILLY
L'Aubriais
50600 LE MESNILLARD**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023057**

Saint-Lô, le 21/02/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,64 ha** situés à **Le Mesnillard (ZC-12), Chasseguey (AD-137)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 03 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC FERME DES CHÂTAIGNIERS
SANDRINE, SYLVAIN GUILLET, PATRICK MOREL
3, La Ferme Neuve
LA CHAPELLE DU FEST
SAINT AMAND
50160 SAINT AMAND VILLAGES**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023058**

Saint-Lô, le 21/02/2023

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **10,13** ha situés à **Biéville (AD-134, AE-279-280, AH-3-4-6-95-101-92)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 03 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DE CELNIE
CHRISTIAN, FLORENCE, FLORIAN GUILLOTIN
5, Celnie
DUCEY
50220 DUCEY LES CHERIS**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023059**

Saint-Lô, le 21/02/2023

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1 ha** situés à **Ducey (ZE-98)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 06 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

JOËL BOUQUET
La Francière
50720 SAINT-CYR-DU-BAILLEUL

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023064**

Saint-Lô, le 21/02/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,07 ha** situés à **Saint Cyr du Bailleul (D-282-283)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 06 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

MÉLANIE LE CONNIAT
1, Montdavy
35420 Saint Georges de Reintembault

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023066**

Saint-Lô, le 21/02/2023.

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,22 ha** situés à **Les Loges Marchis (ZC-66)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 07 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DU BRIEU LA TULLIÈRE
FRÉDÉRIC, MAGALIE, STÉPHANE, JULIEN, STÉPHANIE,
VALENTIN AUVRAY
2, rue Danjou du Longuay
50670 COULOUVRAY-BOISBENATRE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023068**

Saint-Lô, le 27/02/2023

Mesdames, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,45 ha** situés à **Coulouvray Boisbenâtre (AM-86-88), Saint Aubin des Bois (ZI-51)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 08 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC LEDÉSERT
RAPHAËL ET ÉMILIE LEDÉSERT
Source Lune
ROMAGNY
50140 ROMAGNY FONTENAY**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023072**

Saint-Lô, le 27/02/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,53** ha situés à **Notre Dame du Touchet (ZP-64-53-65-77)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 09 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESQUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL ANNERAY
LUDOVIC HÉDOUIN ET ROMAIN UNVOY
Rue de la Croix Bouteloup
50560 GOUVILLE-SUR-MER**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023073**

Saint-Lô, le 27/02/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **100,03** ha situés à **Blainville sur mer, Gratot, Montsurvent, Boisroger, Gouville sur mer, Brainville.**

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 09 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL ANERAY
LUDOVIC HÉDOUIN ET ROMAIN UNVOY
Rue de la Croix Bouteloup
50560 GOUVILLE-SUR-MER**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023074**

Saint-Lô, le 27/02/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 10,51 ha situés à Gouville sur mer (AK-11-13-98-111-112, 119 à 122, 124 à 126, 128 à 130, 172, 276 à 278, 343-346, 83 à 85).

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 09 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023075**

BENJAMIN QUIÉDEVILLE
51 route de Sénoville
LE VRETOT
50260 BRICQUEBEC EN COTENTIN

Saint-Lô, le 27/02/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **11,93 ha** situés à **Surtainville (C-521-537-538-693), Bricquebec en Cotentin (C-852-853-855-876-604-605), Sénoville (C-590, 596 à 598), Le Vrétot (A-733-737)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 10 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC LA PETITE CHAMPAGNE
JÉRÔME, DAMIEN, JEAN-LOUIS DUBOIS
1, La Petite Champagne
PLOMB
50870 LE PARC

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023076**

Saint-Lô, le 27/02/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,47** ha situés à **Tirepied (ZA-49-142)**.

ACCUSE DE RECEPTION

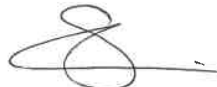
Dossier réceptionné complet le : 10 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,



Catherine SIMON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL DURAND
THOMAS ET DIDIER DURAND
La Basse Cour
50880 LA MEAUFFE

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter
(annule et remplace le courrier du
27/02/2023)

N° dossier : **5023077**

Saint-Lô, le 29/02/2024

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **20,04 ha** situés à **Saint Georges Montcocq (ZD-145-11-27-12, ZC-16-108), Le Mesnil Rouxelin (D-50-51)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 10 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DU PENDANT
LAURENT ET CHANTAL LEMONNIER
Le Pendant
50240 SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023078**

Saint-Lô, le 02/03/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,94** ha situés à **Précey (ZD-50)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 13 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,



Catherine SIMON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

MARIE-LAURE AVENEL
18, La Charrurie
50370 LE GRAND-CELLAND

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023081**

Saint-Lô, le 02/03/2023

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 3,38 ha .
situés à La Boulouze (zB-87-24).

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 13 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GÉRARD DESCLOS
3, Le Haut Montmorel
50220 POILLEY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023082**

Saint-Lô, le 02/03/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,63 ha** situés à **Poilly (ZM-143-123-121)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 13 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL DES RHODOS
DAVID ET ISABELLE CHARUEL
Le Bas Plessis
50730 SAINT-BRICE-DE-LANDELLES

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023084**

Saint-Lô, le 02/03/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **58,15** ha situés à **Chalandrey (ZH-24, ZK-83, ZC-171, ZE-6-7-50-60-63-65-131-159, 138 à 140), Les Biards (ZA-1-6-39-41-42-44-45), Vezins (B-1637-1663), Isigny le Buat (ZD-16, ZE-3-62-66-67-148, B-1641).**

ACCUSE DE RECEPTION

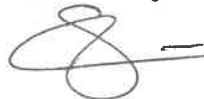
Dossier réceptionné complet le : 13 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R.331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,



Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

CAROLE PRIMOIS
1, le bourg
50800 BOISYVON

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023088**

Saint-Lô, le 02/03/2023

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **90,17** ha situés à **Boisyvon, Coulouvray Boisbenâtre, Le Gast**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 14 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,



Catherine SIMON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DU ZERCIS
OLIVIER PÉPIN ET PAUL PIRON
2, Le Zercis
50210 MONTPINCHON**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023090**

Saint-Lô, le 13/03/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **10,19** ha situés à **Roncey (B-182-187), Montpinchon (E-178-179, 181 à 184, 340-341-404)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 15 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC ROGER
FABIEN ET LUC ROGER
La Foullerie
50800 LA LANDE-D'AIROU**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023091**

Saint-Lô, le 13/03/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,85 ha** situés à **Bourguenolles (A-249-172-173-176-177-180-281)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 15 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL FILLATRE
MANUEL ET ARMELLE FILLATRE, CÉDRIC DAUPHIN,
JÉRÉMY LEBRETON
La Gestièrre
50370 BRECEY**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023092**

Saint-Lô, le 13/03/2023

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,76 ha** situés à **Saint Georges de Livoye (ZA-8), Notre Dame de Livoye (ZC-74)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 15 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DES TOUCHES
SYLVIE, ALEXANDRE, EMMANUEL GOUIN
Les Touches
50720 BARENTON

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023093**

Saint-Lô, le 13/03/2023

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,3** ha situés à **Barenton (ZI-74)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 16 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC LEGROS
VINCENT ET CHRISTELLE LEGROS
La Trébisais
SAINT-MARTIN-DE-LANDELLES
50730 SAINT HILAIRE DU HARCOUËT**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023096**

Saint-Lô, le 13/03/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,24** ha situés à **Saint Hilaire du Harcouët (îlot B-05)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 20 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

CÉDRIC RAULT
12 route de Beausoleil
50220 SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023097**

Saint-Lô, le 13/03/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,2 ha** situés à **Saint Quentin sur le Homme (YH-113-115)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 21 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

FRANÇOISE GUITTON
2, La Haye
50620 LE DEZERT

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023098**

Saint-Lô, le 13/03/2023

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **12,61** ha situés à **Graignes Mesnil Angot (B-1 à 11, 13-14, 17 à 19, 26-123-126-130-452)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 22 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GUY CHÉREL
La Pasquerie aux Rats
GAVRAY
50450 GAVRAY SUR SIENNE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023099**

Saint-Lô, le 14/03/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,77 ha** situés à **Lengronne (C-211-217-280-281-527-528-209-210-213-279-214-215)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 23 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

BRUNEHILDE TÉTREL
La Ducherie
50320 LA BESLIÈRE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023101**

Saint-Lô, le 14/03/2023

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **6,89** ha situés à **La Beslière (B-221-81-82-334-281-80-78-50)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 27 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**SCEA LE ROMILLY
SÉBASTIEN PASCOT ET GÉRALDINE ZABIOLLE
Route de Romilly
50530 GENETS**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023102**

Saint-Lô, le 14/03/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,3** ha situés à **Genêts (C-174)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 27 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**SCEA LE ROMILLY
SÉBASTIEN PASCOT ET GÉRALDINE ZABIOLLE
Route de Romilly
50530 GENETS**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023103**

Saint-Lô, le 14/03/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,51 ha** situés à **Genêts (C-64-175)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 27 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

SCEA LE ROMILLY
SÉBASTIEN PASCOT ET GÉRALDINE ZABIOLLE
Route de Romilly
50530 GENETS

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023104**

Saint-Lô, le 14/03/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,43** ha situés à **Genêts (C-66)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 27 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**SCEA LE ROMILLY
SÉBASTIEN PASCOT ET GÉRALDINE ZABIOLLE
Route de Romilly
50530 GENETS**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023105**

Saint-Lô, le 14/03/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,95** ha situés à **Genêts (C-65)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 27 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL DU ROUY
CHANTAL, CÉDRIC, AMÉLIE PLANTE
Le Rouy
50320 LA LUCERNE-D'OUTREMER

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023106**

Saint-Lô, le 14/03/2023

Mesdames, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,47** ha situés à **Le Tanu (C-327 à 329, 394 à 396, 371 à 373)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 27 février 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DU BASTILLON
FABIENNE, NATALIA, AURÉLIEN MARION
16 route de la Grande Lande
50500 APPEVILLE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023110**

Saint-Lô, le 14/03/2023

Mesdames, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,75 ha** situés à **Appeville (C-76)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 01 mars 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC FROGER
FREDDY ET STÉPHANIE FROGER
1, Charruel
50170 SACEY**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023111**

Saint-Lô, le 17/03/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,44** ha situés à **Sacey (ZX-13, 63-A-B-C-D)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 03 mars 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023112**

PASCALE TRACHEZ
Launay - La Basse Grange
50140 SAINT-CLEMENT-RANCOUDRAY

Saint-Lô, le 17/03/2023

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,5 ha** situés à **Mortain (AI-338)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 03 mars 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC MONDHER
SAMUEL ET FLORENCE MONDHER
4, Impasse de Vaufleury
50640 LE TEILLEUL**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023113**

Saint-Lô, le 17/03/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,63** ha situés à **Le Teilleul (YB-24)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 06 mars 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL LEMOIS MÉNARD
CHRISTIAN ET NELLY MÉNARD
La Jumelais
SAINT-MARTIN-DE-LANDELLES
50730 SAINT HILAIRE DU HARCOUËT

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023115**

Saint-Lô, le 17/03/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **7,37** ha situés à **Saint Martin de Landelles (ZV-36, ZS-27)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 06 mars 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**SCEA LA FERME AUX CANARDS
RODOLPHE ET JEAN LEROY
8, La Porte aux Villains
PERCY
50410 PERCY EN NORMANDIE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023116**

Saint-Lô, le 17/03/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,73 ha** situés à **Hambye (C-1058-1059)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 06 mars 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**SCEA LA FERME AUX CANARDS
RODOLPHE ET JEAN LEROY
8, la Porte aux Villains
PERCY
50410 PERCY EN NORMANDIE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023117**

Saint-Lô, le 17/03/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,52 ha** situés à **Hambye (C-1819)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 06 mars 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESQUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

JULIEN LACHERY
8, Fanoville
50630 LA PERNELLE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023118**

Saint-Lô, le 23/03/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,59** ha situés à **La Pernelle (AB-160, 174 à 179)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 07 mars 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DES CLAIES DE VIRE
NICOLAS ET MYRIAM POSTEL
Les Claies de Vire
50880 PONT-HEBERT**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023121**

Saint-Lô, le 23/03/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **17,45 ha** situés à **Cavigny (ZE-97-95, ZC-62-67-66-63, ZK-21-16)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 07 mars 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESQUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

LUDOVIC DEQUIDT
15 rue Edouard Vaillant
59255 Haveluy

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023125**

Saint-Lô, le 23/03/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,92** ha situés à **Tessy sur Vire (A-1543-1538-1541-248)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 10 mars 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUËF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**SCEA ÉCURIE JEAN-YVES LÉCUYER
VINCENT, ÉTIENNE, THOMAS, THIBAUT ROUÉ
LÉCUYER
Haras du Vivier
HOUESVILLE
50480 CARENTAN LES MARAIS**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023126**

Saint-Lô, le 23/03/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **89,01** ha situés à **Houesville (B-91), Audouville la Hubert (B-55 à 57, 61 à 63), Fresville (ZR-43), Beuzeville au Plain (A-25), Carquebut (A-191 à 193, 313-316-335-415-683, 215 à 217, 242 à 244, ZA-5), Angoville au Plain (A-69-71), Carentan les Marais (ZA-16).**

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 17 mars 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC LEROY
DANIEL, FLORENT, MAXIME, ÉMILIE LEROY, ÉVELYNE
COMMUNIER
Route du Manoir
CHAMPCEY
50530 SARTILLY BAIE BOCAGE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023127**

Saint-Lô, le 23/03/2023

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,6 ha** situés à **Champcey (ZC-62-63)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 13 mars 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL DE LA PRIOUTÉ
ANDRÉ BLANCHET
2, La Triardière
50170 SACEY**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023128**

Saint-Lô, le 23/03/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,11 ha** situés à **Sacey (ZX-125 en partie, ZX-26)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 13 mars 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUJEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

FRANÇOISE GUYARD
38 rue du Maine
50640 LE TEILLEUL

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023132**

Saint-Lô, le 27/03/2023

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **20,12 ha** situés à **Le Teilleul (ZY-25-19-20-13-14, AC-325-326, ZD-20-23-24)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 14 mars 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023133**

PHILIPPE LETELLIER
39 route de la mer
MONTGARDON
50250 LA HAYE

Saint-Lô, le 27/03/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,85 ha** situés à **Montgardon (ZI-10)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 15 mars 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,



Catherine SIMON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DU PIERRET
LAURENT DUBOIS ET LYDIE LÉGER
5, Le Mont Pierret
50700 SAINT-GERMAIN-DE-TOURNEBUT

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023134**

Saint-Lô, le 27/03/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **148 ha** situés à **Saint Germain dfe Tournebut, Brix, Huberville, Montebourg.**

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 17 mars 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DU MONT DANIEL
OLIVIA LÉGRAND ET JEAN-FRANÇOIS NORIE
4, route des 5 Chemins
50530 SAINT-PIERRE-LANGERS**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023135**

Saint-Lô, le 27/03/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,66 ha situés à Saint Michel des Loups (B-520-570-571-573-574, 577 à 580, 590 à 592, 594-641-1159)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 20 mars 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**SCEA LIONEL MARIE
LIONEL MARIE
1 route des Capucines
MONTMARTIN-EN-GRAIGNES
50500 CARENTAN LES MARAIS**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023136**

Saint-Lô, le 27/03/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **6,41** ha situés à *Montmartin en Graignes (20-32)*.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 20 mars 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023137**

SCEA LIONEL MARIE
LIIONEL MARIE
1 route des Capucines
MONTMARTIN-EN-GRAIGNES
50500 CARENTAN LES MARAIS

Saint-Lô, le 27/03/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,94** ha situés à **Montmartin en Graignes (ZE-48--49-52)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 20 mars 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

JACQUES MARY
Cuvette
50370 BRECEY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023139**

Saint-Lô, le 03/04/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,99** ha situés à **Brécey (ZI-37-38)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 13 mars 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

SCEA ALMIN
JOËL, CAMILLE, ÉLISE ALMIN
Les Ruettes
50520 LA BAZOGE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023140**

Saint-Lô, le 06/04/2023

Madame, Monsieur

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter, correspondant à l'installation de Camille et Elise ALMIN au sein de la SCEA Almin.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 20 mars 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime), avec la nouvelle configuration demandée au sein de la SCEA Almin.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ la directrice départementale des territoires et de la mer,
La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUËF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL DEBON
PASCAL ET FRANÇOISE DEBON
Le Bois
50370 LA CHAISE-BAUDOIN

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023142**

Saint-Lô, le 03/04/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **25,88** ha situés à *La Chaise Baudouin (ZE-73-137, ZH-105-117-118, ZB-06, ZE-74)*.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 21 mars 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC LEBÉHOT B G
BRUNO ET GATIEN LEBÉHOT
1, Les Coches
50210 MONTPINCHON

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023143**

Saint-Lô, le 03/04/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **84,5** ha situés à **Cerisy la Salle, Montpinchon, Notre Dame de Cenilly, St Martin de Bonfossé, Bourgvallées.**

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 21 mars 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC LEBÉHOT B G
BRUNO ET GATIEN LEBÉHOT
1, Les Coches
50210 MONTPINCHON**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023144**

Saint-Lô, le 03/04/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **23,41** ha situés à **Montpinchon (E-110 à 113, 168 à 171, 175 à 177, 180-195-196-199-527-528-544, F-185-198-199-735-737-739-479-512, A-145-155)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 21 mars 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DE LA CHAUVINIÈRE
LOUIS, REINE PONTAIS, QUENTIN LEMÉNAGER
17, route de Sacey
VESSEY
50170 PONTORSON**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023145**

Saint-Lô, le 03/04/2023

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,65 ha** situés à **Vessey (ZN-82-132, ZM-36)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 21 mars 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE L'ABBAYE
LOUIS, J-JACQUES, FRÉDÉRIC LECONTE
Ferme de l'Abbaye
50680 CERISY-LA-FORET

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5023150**

Saint-Lô, le 11/04/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **9,9** ha situés à **Saint Georges d'Elle (A-833, 841 à 844), Couvains (A-204-193-194, 196 à 198, 345)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 22 mars 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE L'ABBAYE
LOUIS, J-JACQUES, FRÉDÉRIC LECONTE
Ferme de l'Abbaye
50680 CERISY-LA-FORET

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023151**

Saint-Lô, le 11/04/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,36** ha situés à **Couvains (A-343-344)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 22 mars 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023153**

KATIA NIETZ
10 rue des Phosphates
BREVANDS
50500 CARENTAN LES MARAIS

Saint-Lô, le 11/04/2023

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,47** ha situés à **Brévands (A-157-370)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 24 mars 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GUILLAUME SAVARY
32, le bourg
50480 BLOSVILLE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023154**

Saint-Lô, le 11/04/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **44,96** ha situés à **Prétot Sainte Suzanne (B-80-83-84, 86 à 88, 91 à 94, 314-316, 367 à 374, 381, 388 à 390, 392-393)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 27 mars 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,


Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023156**

PATRICE BOYÈRE
La Vannerie Ruault
BUAIS
50640 BUAIS LES MONTS

Saint-Lô, le 11/04/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **8,87** ha situés à **Buais (ZM-66)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 27 mars 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL DU VAL AU GUÉ
NICOLAS OSMONT
La Guérie
50200 COUTANCES

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5023157**

Saint-Lô, le 11/04/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,2 ha** situés à **Coutances (AY-137)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 28 mars 2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2024-04-23-00002

Accusés de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter département de la
MANCHE (octobre-novembre-décembre 2022)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

SILVÈRE RENAULT
La Julienne
50370 LE PETIT-CELLAND

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022482**

Saint-Lô, le 15/11/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,3 ha** situés à **Le Petit celland (ZK-23-24)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 17 octobre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficiez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCALLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL LES P'TITS BIO
BRUNO ET MARYLINE GERVAIS
216 rue de l'Épine
50290 LONGUEVILLE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022484**

Saint-Lô, le 15/11/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,51** ha situés à **Longueville (AC-115-216)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 19 octobre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

CHRISTOPHE RUAULT
La Gigairie
BUAIS
50640 BUAIS LES MONTS

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022486**

Saint-Lô, le 15/11/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **13,34** ha situés à **Husson (ZP-15-20-21-25-28)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 20 octobre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCILLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DES MAUVINIÈRES
SOPHIE ET FRÉDÉRIC PAGNON
2, Les Mauvinières
GIEVILLE
50160 TORIGNY LES VILLES**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022487**

Saint-Lô, le 15/11/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 2,5 ha situés à **Torigny les Villes (AB-532), Condé sur Vire (YS-32-33-34)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 21 octobre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficiez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022488**

MICKAËL GARNIER
Le Bourg Neuf
VILLIERS-LE-PRE
50240 SAINT JAMES

Saint-Lô, le 15/11/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,78 ha** situés à **Saint James section La Croix Avranchin (ZL-82-83-10-74-76-77), section Villiers le Pré (ZA-69)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 21 octobre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

SARL RHIZOME
JULIEN KIEFFER
8, Place de l'abbaye
61500 ESSAY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022492**

Saint-Lô, le 18/11/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 20,21 ha situés à Courcy (B-46-173-174-507-508, 64 à 69, 76 à 82, 114-47, 53 à 57, 70 à 72, 74-151-116-117-59-60-62, A-560).

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 24 octobre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCALLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL MARESQ
MICKAËL ET VIRGINIE MARESQ
2, La Brebissonnière
50160 SAINT-SYMPHORIEN-LES-BUTTES

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022493**

Saint-Lô, le 18/11/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,27** ha situés à **Saint Amand Villages (E-1348)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 24 octobre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC CHOISNEL
STÉPHANE ET ARMELLE CHOISNEL
4, Vilaine
50240 SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022494**

Saint-Lô, le 18/11/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **8,27** ha situés à **Saint Senier de Beuvron (ZH-23, ZD-50, ZH-50)**

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 24 octobre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAYLORD MARIE
11 rue de l'église
HERENGUERVILLE
50660 QUETTREVILLE SUR SIENNE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022498**

Saint-Lô, le 18/11/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **8,67** ha situés à **Regnéville sur mer (ZE-144-79, 113 à 116, ZB-14 à 17, ZH-17-87-75-76)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 25 octobre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

FANNY GROMAND
18, route de la Croix Lucas
50320 LE TANU

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022501**

Saint-Lô, le 25/11/2022

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 25,1 ha situés à Tirepied (B-1-300-316-317-370-407-409), Saint Brice A-221-225-253-255-256-263-270, 272 à 274, 276-278, 285 à 287, 289-293, 295 à 299, 301-330, 332 à 337, 340 à 342, 347-436-467-468-471-474-475-592-596-598-600-602-667-668).

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 26 octobre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCALLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

ALBIN LEPESANT
La Bergeottière
50370 BRECEY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022502**

Saint-Lô, le 24/11/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **25,45** ha situés à **Saint Ovin (ZD-42-05-22-23-24)**, **Vernix (ZD-25-26-27, ZB-61-62)**, **Saint Georges de Livoye (ZC-85, ZD-26-27-28-30-35-63-109)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 26 octobre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DE DARNETAL
STÉPHANE ET FABIEN LETERRIER
717 route de Darnetal
50260 NEGREVILLE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022503**

Saint-Lô, le 24/11/2022

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **120 ha** situés à **L'Etang Bertrand, Négreville**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 26 octobre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DE LA COUR DES VENTS
CLÉMENT BÉGIN ET CHRISTOPHE BELLIARD
9 bis, Les Hauts Vents
50390 SAINTE-COLOMBE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022504**

Saint-Lô, le 25/11/2022

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **15,34** ha situés à **Hautteville Bocage (A-141-142-136)**, **Regneville Bocage (A-8-10-12-13)**, **Sainte Colombe (C-67, 60 à 63, 49 à 51, 260-258-89-90-237)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 26 octobre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022505**

CLÉMENT SANDRI
44 route de Torigni
PRECORBIN
50810 SAINT JEAN D'ELLE

Saint-Lô, le 24/11/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,31** ha situés à **Bérigny (B-569-232-233)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 27 octobre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficiez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC LEBRUN
PATRICE, FLORENCE, ALEXANDRE, GUILLAUME
LEBRUN
3, Impasse du Bois
HUSSON
50640 LE TEILLEUL

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022506**

Saint-Lô, le 24/11/2022

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **16,77** ha situés à **Saint Cyr du Bailleul (D-1-4-271-276, 421 à 424, 434 à 436, 443 à 447, 449 à 452, 456 à 460, 462-977-979-1006-454), Le Teilleul (B-110)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 27 octobre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous **bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC BAS CARDRON
SÉBASTIEN ET EMMANUEL GROULT
6, rue de l'église
BRUCHEVILLE
50500 CARENTAN LES MARAIS**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022507**

Saint-Lô, le 24/11/2022

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,24** ha situés à **Sainte Marie du Mont (ZM-08)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 28 octobre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE LA BROSTINERIE
MAXIME ET CLÉMENCE AUBRIL
2, La Brostinerie
50700 MONTAIGU-LA-BRISETTE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022509**

Saint-Lô, le 24/11/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **102,34** ha situés à **Montaigu la Brisette, Teurtheville Bocage**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 28 octobre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL DE LA FAUTELAIE
SÉBASTIEN CIROU
4, route de la Boissaie
50890 CONDE-SUR-VIRE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022511**

Saint-Lô, le 28/11/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,92** ha situés à **Condé sur Vire (ZA-22-118)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 02 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficiez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

SOPHIE PÉRIER
Les Ponts
50200 NICORPS

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022513**

Saint-Lô, le 28/11/2022

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 49,95 ha situés à Boisroger (ZE-86-92, 69 à 71, ZH-145, ZD-45), Nicorps (A-80, 85 à 94, 96-107-108-606, 533 à 535, B-293 à 297, 299 à 302, 335 à 345, 311-347-348, 462-477-205-207, 350 à 364, 145 à 147), Brainville (B-250).

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 02 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

ADRIEN LESSELINE
10, Le Taret
50480 SAINTE-MARIE-DU-MONT

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022515**

Saint-Lô, le 28/11/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **74,47 ha** situés à **Sainte Marie du Mont (ZN-3-6-22-24-4, ZM-21-23, ZP-20-35-36-25-6-27-28-34-35, ZR-8-11, ZL-5)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 03 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCALLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DU QUESNAY
SANDRA ET JEAN-FRANÇOIS MARIE
3, rue du Quesnay
50190 MILLIERES

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022516**

Saint-Lô, le 28/11/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,06** ha situés à **Muneville le Bingard (F-411 à 414, 447-346-347-392-396)**.

ACCUÏSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 07 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL DE L'ÈRE
VINCENT ET ADRIEN CHAPDELAINÉ
3, La Marandière
LA ROCHELLE-NORMANDE
50530 SARTILLY BAIE BOCAGE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022517**

Saint-Lô, le 28/11/2022

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **8,3** ha situés à **La Lucerne d'Outremer (ZO-21-22-51-68-117), La Rochelle Normande (ZB-04)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 09 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC LA TOURNERIE
ÉRIC, CATHERINE, FLORENT LELANDAIS
7, La Tournerie
50800 BOISYVON

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022518**

Saint-Lô, le 28/11/2022

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,39** ha situés à **Coulouvray Boisbenâtre (AR-28-223-225)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 09 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DE LA GENDRINIÈRE
VINCENT HINARD ET QUENTIN PIRON
278 rue de la Gendrinière
50410 MARGUERAY**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022519**

Saint-Lô, le 01/12/2022

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,22** ha situés à **Margueray (ZC-10)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 10 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

JÉRÔME GOUIN
2, Impasse de la Chesnellière
50540 ISIGNY-LE-BUAT

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022520**

Saint-Lô, le 01/12/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,71 ha** situés à **Isigny le Buat (ZC-70-136)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 10 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE CLÉRETTE
JEAN-PAUL, DAVID FOULON, CLÉMENT MARIE
2, La Clérette
50700 SAUSSEMESNIL

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022521**

Saint-Lô, le 01/12/2022

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **169,2 ha** situés à **Montaigu la Brisette, Saussemesnil, Tamerville**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 10 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC BLESTEL GILLES
PHILIPPE ET CHRISTELLE BLESTEL
La Bourdelinière
50410 MONTBRAY**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022524**

Saint-Lô, le 01/12/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,73** ha situés à **Montbray (ZW-07)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 14 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

JEAN-FRANÇOIS DOGUÉ
2 D La Mercerais
50240 SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022526**

Saint-Lô, le 01/12/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **11,67 ha** situés à **Vezins (ZA-1952-1926-1939-1876-1871, 72 à 74, 68 à 70, 1554-55, 59 à 61, 670-1875)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 15 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

YOANN FRANÇOISE
La Guerdrie
50200 CAMBERNON

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022527**

Saint-Lô, le 01/12/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **6,65** ha situés à **Camberton (AR-199-200-202, AD-231 à 235)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 15 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022528**

YOANN FRANÇOISE
La Guerdrie
50200 CAMBERNON

Saint-Lô, le 01/12/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,56** ha situés à **Camberton (AR-204-310-311)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 15 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DES ALPINES
MAXIME, PASCAL, HÉLÈNE MICHEL, ÉTIENNE
VANHOOVE
2006 route de l'Aubannerie
MOYON
50750 MOYON VILLAGES

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022530**

Saint-Lô, le 02/12/2022

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **35,18** ha situés à **Moyon (AK-200, 133 à 137, 210-164-288-368-369-337-121-122, 124 à 126, 198-361, 139 à 142, 338-365-131, AI-28-29-976-23-759-761)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 17 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous **bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

SYLVIE AMELINE
8 rue du Mesnil
50590 MONTMARTIN-SUR-MER

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022532**

Saint-Lô, le 02/12/2022

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,92 ha** situés à **Quettreville sur Sienne section Contrières (ZH-7-73)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 18 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE LA PONTISERIE
ALEXIS DUMESNIL ET CHRISTELLE JOUAUX
2, La Pontisserie
50630 TEURTHEVILLE-BOCAGE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022533**

Saint-Lô, le 02/12/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **26,33 ha** situés à **Teurtheville Bocage (A-524-578-579, 596 à 599, 603, B-229-232-233-606-618-619, 624 à 626, 629 à 643, 646-690-680)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 18 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE L'ÉTANG
NICOLAS ET MARIE-FRANCE GUÉRIN
3, Charruel
50170 SACEY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022535**

Saint-Lô, le 02/12/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 3 ha situés à **Sacey (ZK-2)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 18 novembre 2022

Jè vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL LES NICOLLIÈRES
JEAN-MARIE ET GÉRALDINE DUBOIS
Les Nicollières
LA CROIX-AVRANCHIN
50240 SAINT JAMES

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter

N° dossier : 5022538

Saint-Lô, le 09/12/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,82** ha situés à **Villiers le Pré (ZI-48)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 21 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL LA PÉRELLERIE
NICOLAS TRAVERS
1, la Pérellerie
50340 SAINT-CHRISTOPHE-DU-FOC**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022540**

Saint-Lô, le 09/12/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **97,61** ha situés à **Breuville, Bricquebosq, Rauville la Bigot, Saint Christophe du Foc, Sotteville.**

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 21 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DES MOUTONS
MURIEL ET NICOLAS BOULÉ
Les Blociels
50140 SAINT-CLEMENT-RANCOUDRAY**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022541**

Saint-Lô, le 09/12/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **10,24** ha situés à **Le Fresne Porêt (C-658-660-616-615-37-596-598, 271 à 273, ~~7~~-17-18-31)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 21 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DE LA VASTERIE
CATHERINE ET LUDOVIC QUENAULT
12, route de Carbeauville
50390 BESNEVILLE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022544**

Saint-Lô, le 09/12/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **8,41** ha situés à **Besneville (A-170-862-864)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 22 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL LE HAUT PLAINS
DENIS DUCHEMIN
1267 rue de la Vire
SAINT-EBREMOND-DE-BONFOSSE
50750 CANISY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022545**

Saint-Lô, le 09/12/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,84** ha situés à **Saint Ebremond de Bonfossé (ZC-74)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 22 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

SARL FORTIN PÉNÈME
STÉPHANIE ET GUILLAUME FORTIN
15, Village Pénème
SAINT-COME-DU-MONT
50500 CARENTAN LES MARAIS

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter

N° dossier : 5022546

Saint-Lô, le 09/12/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 51 ha situés à Brucheville (B-100-101-103-104-112-120, 125 à 128, 130-134, 251 à 255, 258).

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 22 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

STÉPHANIE DOGUET
16, rue du Val
50390 NEHOU

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022547**

Saint-Lô, le 12/12/2022

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,01** ha situés à Néhou (G-126-109-107-589-116-117).

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 23 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022549**

BENJAMIN LERICHE
50 route de Surtainville
50260 BRICQUEBEC

Saint-Lô, le 12/12/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **61,61** ha situés à **Bricquebec en Cotentin (B-122-123-184, A-413-415-416), Saint Pierre d'Arthéglise.**

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 25 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE LA ROUSTIÈRE
JEAN-CLAUDE, ISABELLE, ANTOINE PARIS
La Roustière
BUAIS
50640 BUAIS LES MONTS

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022550**

Saint-Lô, le 12/12/2022

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,84** ha situés à **Buais les Monts (ZC-57)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 25 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE LA ROUSTIÈRE
JEAN-CLAUDE, ISABELLE, ANTOINE PARIS
La Roustière
BUAIS
50640 BUAIS LES MONTS

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022551**

Saint-Lô, le 12/12/2022

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **8,58** ha situés à **Buais les Monts (ZC-48-60-49, ZD-29)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 25 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC CHAPPEY
PHILIPPE CHAPPEY ET JEAN-MICHEL ROLLAND
4, route du Grand Vey
50480 SAINTE-MARIE-DU-MONT

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter
N° dossier : 5022552

Saint-Lô, le 12/12/2022

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **11,52 ha** situés à **Sainte Marie du Mont (ZO-20, 54 à 59, 51-37)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 25 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022553**

FABRICE PORÉE
21 route du Pont de l'Anie
LES BIARDS
50540 ISIGNY LE BUAT

Saint-Lô, le 12/12/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,09** ha situés à **Isigny le Buat section Les Biards (ZH-176-92)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 27 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**SCEA DE LA HULOTIÈRE
MATHIEU ET ISABELLE ALLIET
La Grande Hulotière
50410 LA HAYE-BELFOND**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022554**

Saint-Lô, le 12/12/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **36,94** ha situés à Hambye (E-297-317-319, 240 à 242, 300-307, 309 à 315, 342-343-348-349-376, 635-636-697, 351 à 353, 356 à 358, 360-375-378-379-403-404, 407 à 409, 413-608-690, A-116-800-802-883, B-825-81, D-322).

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 28 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous **bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE LA CHAUVINIÈRE
LOUIS ET REINE PONTAIS, QUENTIN LEMÉNAGER
17, route de Sacey
VESSEY
50170 PONTORSON

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022555**

Saint-Lô, le 12/12/2022

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,39** ha situés à **Sacey (ZK-31)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 28 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC ÉLEVAGE DE LA PLANCHE
ÉTIENNE ET JULIEN DUJARDIN
La Planche
50220 LE MESNIL-OZENNE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022560**

Saint-Lô, le 15/12/2022

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,84** ha situés à **Saint Ovin (ZK-54)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 29 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC ÉLEVAGE DE LA PLANCHE
ÉTIENNE ET JULIEN DUJARDIN
La Planche
50220 LE MESNIL-OZENNE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022561**

Saint-Lô, le 15/12/2022

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 2 ha situés à **Le Mesnil Ozenne (ZD-44)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 29 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC ÉLEVAGE DE LA PLANCHE
ÉTIENNE ET JULIEN DUJARDIN
La Planche
50220 LE MESNIL-OZENNE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022562**

Saint-Lô, le 15/12/2022

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,94** ha situés à **Saint Ovin (ZK-42)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 29 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC ÉLEVAGE DE LA PLANCHE
ÉTIENNE ET JULIEN DUJARDIN
La Planche
50220 LE MESNIL-OZENNE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022563**

Saint-Lô, le 15/12/2022

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,73 ha** situés à **Saint Ovin (ZK-105)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 29 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC ÉLEVAGE DE LA PLANCHE
ÉTIENNE ET JULIEN DUJARDIN
La Planche
50220 LE MESNIL-OZENNE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022564**

Saint-Lô, le 15/12/2022

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,2** ha situés à **Marcilly (ZB-84-187)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 29 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUJEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL LES PETITES HAIES
FRANCIS GAUTIER
Les Petites Haies
50140 BION

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022566**

Saint-Lô, le 15/12/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,84** ha situés à **Bion (C-741-744-746-28-29-30-266)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 30 novembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DU HAUT ROCHER
YOANN ET ÉRIC REBILLON
5, Le Haut Rocher.
50240 SAINT-SENIER-DE-BEUVRON

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022567**

Saint-Lô, le 15/12/2022

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,42 ha** situés à **Saint Senier de Beuvron (ZC-37)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 01 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous **bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022574**

SÉBASTIEN LEBIGOT
29 route de la Croix Baffariaie
HUSSON
50640 LE TEILLEUL

Saint-Lô, le 20/12/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **94,3 ha** situés à **Saint Jean du Corail, Bion, Saint Clément Rancoudray, Fontenay, Husson**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 05 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC VENGEONS
JACKY, CHRISTINE, FLORIAN VENGEONS
85, Mathon
50430 LESSAY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022575**

Saint-Lô, le 20/12/2022

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,54** ha situés à **La Feuillie (ZC-14)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 05 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

ALEXANDRE HERVIEU
22 route de Périers
50500 MEAUTIS

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022576**

Saint-Lô, le 20/12/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **7,91 ha** situés à **Méautis (ZL-31), Terre et Marais section Sainteny (ZD-51)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 05 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Doillée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC CHAUVEL
CÉDRIC ET ANTHONY CHAUVEL
8, route du Moulin
BELLEFONTAINE
50520 JUVIGNY LES VALLEES

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022577**

Saint-Lô, le 20/12/2022

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,72 ha** situés à **Bellefontaine (B-62, C-267)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 06 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL LA GÉLINIÈRE
CHRISTOPHE THOMAS ET GAËTAN SOUL
La Gelinière
50640 SAVIGNY-LE-VIEUX**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022578**

Saint-Lô, le 20/12/2022

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,87** ha situés à **Savigny le Vieux (ZB-7-14)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 06 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC JÉHENNE
AURÉLIEN ET VALENTIN JÉHENNE
4 bis, Bouffigny
50240 SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022580**

Saint-Lô, le 06/01/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **126,33** ha situés à **St Laurent de Terregatte, St Aubin de Terregatte (ZN-14, ZI-19)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 09 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,



Catherine SIMON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

ANTONY GAUTIER
La Jouannerie
50450 SAINT-DENIS-LE-GAST

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022581**

Saint-Lô, le 06/01/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **19,76 ha** situés à **Saint Denis le Gast (D-473 à 479, 504 à 506, 617, 325 à 329, 364-365-468)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 09 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DE MALICORNE
SÉBASTIEN BÉDOUIN ET ANTHONY FAVRAY
1, Malicorne
50400 SAINT-PLANCHERS**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022582**

Saint-Lô, le 06/01/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,64** ha situés à **Saint Planchers (A-70, 74 à 77, 784)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 09 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DE MALICORNE
SÉBASTIEN BÉDOUIN ET ANTHONY FAVRAY
1, Malicorne
50400 SAINT-PLANCHERS**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022583**

Saint-Lô, le 06/01/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,57** ha situés à **Saint Planchers (A-111-112-635-636-637-641)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 09 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DES BERGERIES
RÉGIS FLAMBARD ET ÉDOUARD POISSON
56 rue Mary
SAINT-COME-DU-MONT
50500 CARENTAN LES MARAIS

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter

N° dossier : 5022585

Saint-Lô, le 06/01/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,75 ha** situés à **Saint Côme du Mont (C-114-123, ZC-16)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 09 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE LA PROVOSTIÈRE
NELLY, ISABELLE, NICOLAS PARIS
La Provostière
50720 SAINT-GEORGES-DE-ROUELLEY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022587**

Saint-Lô, le 06/01/2023

Mesdames, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,57** ha situés à **Barenton (ZN-31-74)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 12 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**SCEA DE LA BOULARDERIE
SOPHIE, SYLVAIN, GRÉGORY, CLÉMENT MOREL
1 bis la Boularderie
50270 SAINT-PIERRE- EGLISE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022590**

Saint-Lô, le 06/01/2023

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **49,93** ha situés à **Cosqueville, Fermanville, Saint Pierre Eglise, Théville, Varouville**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 12 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022591**

PATRICK CASSIER
La Hunelière
SAINT-JEAN-DU-CORAIL
50140 MORTAIN BOCAGE

Saint-Lô, le 06/01/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,99 ha** situés à **Mortain Bocage section Saint Jean du Corail (B-608-611-443)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 12 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE LA JOLIE VACHE
ÉLISE BOIS ET VALENTIN LEBRETON
Le Val
50200 CAMBERNON

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022592**

Saint-Lô, le 06/01/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 2 ha situés à **Camberton (AB-107-108)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 09 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC LA RICHARDIÈRE
PASCAL, SANDRINE, BENJAMIN FEUILLET
4, route des Mariette de la Pagerie
50450 HAMBYE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022593**

Saint-Lô, le 10/01/2023

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **22 ha** situés à Hambye (E-135-154, 157 à 160, 164 à 166, 168-377-324-696, 19 à 24, D-230 à 234, 228, C-133-134).

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 13 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

MARIE LEMAÎTRE
La Petite Gélinais
NOTRE-DAME-DU-TOUCHET
50140 MORTAIN BOCAGE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022595**

Saint-Lô, le 10/01/2023

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4** ha situés à **Romagny Fontenay (ZS-36)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 15 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,



Catherine SIMON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GEOFFREY PATAULT
Le Moulin de Bas
PERCY
50410 PERCY EN NORMANDIE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022596**

Saint-Lô, le 10/01/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **9,82** ha situés à **Chevy (B-246 à 248, 250 à 252, 255-549-550-684-685)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 15 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUËF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL DU BAS MANOIR
NICOLAS GANNÉ ET KARINE GALODE
Le bas Manoir
50520 LE MESNIL-ADELEE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022597**

Saint-Lô, le 10/01/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,66** ha situés à **Le Mesnil Adélee (ZB-47)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 15 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC LAVILLE
FRANÇOISE ET PHILIPPE LAVILLE
46 route des Moulins
50800 SAINT-MAUR-DES-BOIS**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022598**

Saint-Lô, le 10/01/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,88 ha** situés à **Saint Maur des Bois (ZH-13)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 15 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DU HOT
NICOLAS ET AURÉLIE BAUDRY
Feme du Hot
50250 SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022601**

Saint-Lô, le 10/01/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **28,09** ha situés à **Saint Sauveur de Pierrepont (ZM-40-42-47-43, ZL-1-2, ZA-41)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 15 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL DU GRAND CLOS
ÉTIENNE AUBRIL
1, Ferme du Grand Clos
RAVENVILLE
50480 SAINTE MERE EGLISE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022602**

Saint-Lô, le 10/01/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **10,31 ha** situés à **Ravenoville (A-74-76)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 15 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL LEMARDELÉ
OLIVIER LEMARDELÉ
4, La Faverie
50300 SAINT-LOUP**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022603**

Saint-Lô, le 10/01/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **13,39** ha situés à **Saint Quentin sur le Homme (ZK-5-6-7-10-11-102-117-118, 120 à 122, 233-235-236-238-240-241-243), Saint Loup (ZA-20)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 16 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DENIS
SERGE ET ROBIN DENIS
1, route du Châtelier - La Poissonnière
50870 CHAVOY**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022604**

Saint-Lô, le 10/01/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,62** ha situés à **Le Parc section Sainte Pience (A-320-552, C-324)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 16 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC LES FRELONS
KAREN JOUIN ET BRANDON BESNARD
4, La Noë Aubey
50850 LE FRESNE-PORET**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022606**

Saint-Lô, le 16/01/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **111,21** ha situés à **Ger, Le Fresne Porêt, Saint Jean des Bois**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 19 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL MÉNARD
FRÉDÉRIC MÉNARD
La Butte
35420 Saint Georges de Reintembault

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022609**

Saint-Lô, le 16/01/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,31** ha situés à **Chalandrey (ZB-45)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 22 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL DE LA CHAUMERIE
ESTELLE ROUSSEL ET RODRIGUE DALIBARD
6, rue de la Chaumerie
50300 SAINT-OVIN

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022610**

Saint-Lô, le 16/01/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,42** ha situés à **Marcilly (ZA-2), Saint Quentin sur le Homme (ZK-13)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 22 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE L'AVENIR
FRANCK, J-MICHEL, SÉBASTIEN PHILIPPEAUX
Ligerais
50240 SAINT-JAMES

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022611**

Saint-Lô, le 16/01/2023

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **28,75 ha** situés à **Crollon (ZC-38-67-49-56-57-64-65, ZB-62-66-67), Juilley (ZI-4-63-9, ZK-80), Saint Senier de Beuvron (ZR-29)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 22 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL VALLÉE DE LA SÉLUNE
RÉGIS ET SARAH TRÉHET
La Feslaie
HUSSON
50640 LE TEILLEUL**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022612**

Saint-Lô, le 16/01/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **7,55** ha situés à **Husson (ZI-27-6-10-39-3, ZH-45)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 22 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficiez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

PHILIPPE DORENLOR
La Pouardière
50720 BARENTON

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022613**

Saint-Lô, le 16/01/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **43,29** ha situés à **Barenton (ZX-14, YB-68-69, 14 à 19, 23-36-37-43-47-48, 51 à 53, 31 à 33, YA-7 à 10)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 22 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL DES 4 CHÊNES
JOCELYNE, GEOFFREY SANSON, FRANCK BERTHELOT,
DAMIEN FOURMOND
Montaloux
50440 SAINT JAMES

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022614**

Saint-Lô, le 16/01/2023

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,12 ha** situés à **Saint James (YB-4)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 23 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DU PENDANT
LAURENT ET CHANTAL LEMONNIER
Le Pendant
50240 SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022617**

Saint-Lô, le 20/01/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,4 ha** situés à **Saint Aubin de Terregatte (ZI-5)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 26 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

CATHERINE VOISIN
La Henrière
PERCY
50410 PERCY EN NORMANDIE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022620**

Saint-Lô, le 20/01/2023

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **89,16** ha situés à **Hambye, Percy**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 26 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DU VAL VILLODON
ÉRIC, SYLVIE, GUILLAUME, EMMANUEL SANSON
Le Val Villodon
50200 NICORPS

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022621**

Saint-Lô, le 20/01/2023

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **11,66** ha situés à Nicorps (B-182-183-640-65-124-180-184-185, 187 à 191, 91-137-142-143-200-393-601).

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 26 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL LES MOULINS
DAVID HOUSSIN ET SOPHIE MOREL
Les Moulins
50370 LES CRESNAYS

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022622**

Saint-Lô, le 20/01/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **8,59** ha situés à **Les Cresnays (ZA-13-46, ZB-78-76), Cuves (ZL-07)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 27 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DU PONT JEAN GUILLAUME
PIERRICK ET NICOLE DUGUEY
Le Pont Jean Guillaume
50170 SERVON**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022623**

Saint-Lô, le 20/01/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,03** ha situés à **Servon (ZA-21), Courtils (ZB-22-23-24)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 28 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL DE SAINT MARTIN
HUBERT ET VÉRONIQUE PIGNON
Saint Martin
RAVENOVILLE
50480 SAINTE MERE EGLISE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5022625**

Saint-Lô, le 20/01/2023

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,38** ha situés à **Ravenoville (A-71)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 29 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET-DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

ADRIEN LEPRÉVOTS
2, Hôtel Lavallée
50560 GEFFOSSES

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022627**

Saint-Lô, le 20/01/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **65,72** ha situés à **Geffosses (ZL-24-26-29-34-40, ZI-65-68-69-21, ZM-35-36, ZH-89-72-90-93-76-133-135), Montsurvent (ZA-24-21-82-7), Muneville le Bingard (B-245-289-290-299-306-556-557, 293 à 297, C-135 à 143, 146 à 148, 128-99-98-94), Pirou (AV-60-52-53-45-44-64-74).**

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 29 décembre 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Direction régionale des affaires culturelles de
Normandie

R28-2024-04-11-00006

Décision portant attribution du label
"Architecture contemporaine remarquable" à
l'école primaire Pierre Mendès-France à
Avranches (Manche)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Décision

**portant attribution du label
« Architecture contemporaine remarquable »
à l'école primaire Pierre Mendès-France rue de Verdun,
rue des Écoles à AVRANCHES (Manche)**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre du Mérite**

VU le code du patrimoine, notamment les articles L. 650-1 et R. 650-1 et suivants ;

VU l'arrêté du 22 février 2018 relatif aux modèles de demandes d'attribution du label « Architecture contemporaine remarquable », d'information relative aux travaux et d'information de mutation de propriété concernant le bien labellisé ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 21 septembre 2023 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

DÉCIDE

Article 1 : Le label « Architecture contemporaine remarquable » est attribué à l'école primaire Pierre Mendès-France (façades et toitures de l'ensemble, y compris les parvis et terrasse sur la rue des Ecoles, et à l'exception de l'adjonction récente de l'école maternelle au nord), conçue par André CHEFTEL, architecte, située rue de Verdun et rue des Écoles à AVRANCHES (Manche) et appartenant à la commune ;

Le bien labellisé est situé sur la parcelle n° 239, figurant au cadastre section AO , tel que délimité en rouge sur le plan ci-annexé.

Article 2 : Le label est attribué pour une durée de 100 ans à compter de 1955. Il expirera en 2055.

Article 3 : Les motifs de la labellisation sont les suivants :

- Singularité : L'expression architecturale du bâtiment est issue de la combinaison des trois courants majeurs de la reconstruction : régionalisme, classicisme et modernisme. Cette hybridation stylistique, menée avec aisance, la singularise. Modeste, l'école est rendue monumentale par ses dispositions.
- Politique publique : Représentatif de l'effort quantitatif et qualitatif réalisé par les pouvoirs publics, l'édifice répond à l'idéal de la Reconstruction en matière de constructions scolaires (implantation urbaine, desserte, terrain de sport, regroupement d'entités séparées, surdimensionnement des espaces permettant une évolution des fonctions).

Article 4 : Conformément à l'article R. 650-6 du code du patrimoine, le propriétaire du bien est tenu d'informer le préfet de région par lettre recommandée avec demande d'avis de réception deux mois au moins avant le dépôt d'une demande de permis ou de déclaration préalable de son intention de réaliser des travaux susceptibles de le modifier.

Le propriétaire du bien est tenu également d'informer le préfet de région de toute mutation de propriété concernant ce bien dans un délai de deux mois à compter de la date de signature de l'acte de vente, de transfert de propriété ou de legs.

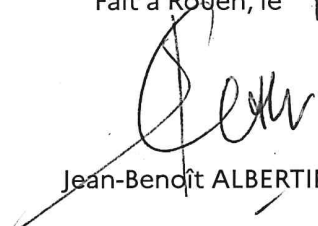
Article 5 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Elle est notifiée au maire d'Avranches.

Les ayants droit de Monsieur André CHEFTEL sont informés de la présente décision.

Article 6 : Le directeur régional des affaires culturelles de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Rouen, le 11 AVR. 2024



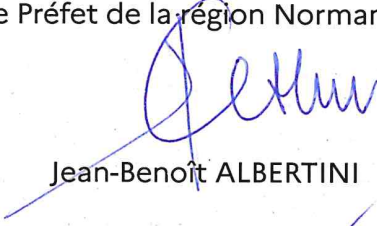
Jean-Benoît ALBERTINI

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Plan annexé à la décision du **11 AVR. 2024**

portant attribution du label « Architecture contemporaine remarquable » à l'école primaire Pierre Mendès-France (façades et toitures de l'ensemble, y compris les parvis et terrasse sur la rue des Ecoles, et à l'exception de l'adjonction récente de l'école maternelle au nord) rue de Verdun et rue des Écoles à AVRANCHES (Manche)

Le Préfet de la région Normandie


Jean-Benoît ALBERTINI



 bâti et non bâti

Direction régionale des affaires culturelles de
Normandie

R28-2024-04-11-00007

Décision portant attribution du label
"Architecture contemporaine remarquable" à
l'église Saint-Jean-Bosco à Lisieux (Calvados)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Décision

**portant attribution du label
« Architecture contemporaine remarquable »
à l'église Saint-Jean-Bosco,
13 rue de la Touques à LISIEUX (Calvados)**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre du Mérite**

VU le code du patrimoine, notamment les articles L. 650-1 et R. 650-1 et suivants ;

VU l'arrêté du 22 février 2018 relatif aux modèles de demandes d'attribution du label « Architecture contemporaine remarquable », d'information relative aux travaux et d'information de mutation de propriété concernant le bien labellisé ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 21 septembre 2023 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

DÉCIDE

Article 1 : Le label « Architecture contemporaine remarquable » est attribué à l'église Saint-Jean-Bosco, en totalité, conçus par Georges DUVAL (fils), Robert COUREL, architectes, situés 13 rue de la Touques à LISIEUX (Calvados) et appartenant à la commune.

Le bien labellisé est situé sur la parcelle n° 62 figurant au cadastre section AR , tel que délimité par des traits rouges sur le plan ci-annexé.

Article 2 : Le label est attribué pour une durée de 100 ans à compter de 1962. Il expirera en 2062.

Article 3 : Les motifs de la labellisation sont les suivants :

- Politique publique : le centre paroissial Saint-Jean-Bosco participe du même programme que celui de l'église Saint-Joseph ; il témoigne de la politique de l'Église engagée dans les quartiers périphériques, auprès des populations les plus modestes. Le langage architectural se caractérise par sa retenue (volumes simples, matériaux économiques). L'ensemble traduit également la manière dont la société d'après-guerre s'empare de l'opportunité de la Reconstruction pour transformer l'organisation de la société et renouveler le cadre de vie.

- Reconnaissance (de l'auteur) : Né à Lisieux, Georges Duval commence sa carrière en association avec Robert Camelot, à la Reconstruction. Architecte de l'expansion, il a pour la ville une importance majeure, avec de nombreuses réalisations dans la seconde moitié du XX^e siècle.

Article 4 : Conformément à l'article R. 650-6 du code du patrimoine, le propriétaire du bien est tenu d'informer le préfet de région par lettre recommandée avec demande d'avis de réception deux mois au moins avant le dépôt d'une demande de permis ou de déclaration préalable de son intention de réaliser des travaux susceptibles de le modifier.

Le propriétaire du bien est tenu également d'informer le préfet de région de toute mutation de propriété concernant ce bien dans un délai de deux mois à compter de la date de signature de l'acte de vente, de transfert de propriété ou de legs.

Article 5 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Elle est notifiée à la commune de Lisieux.

Une copie en est adressée à l'association diocésaine de Bayeux et de Lisieux et à la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie. Les ayants droit de Monsieur Georges DUVAL (fils), Monsieur Robert COUREL, sont informés de la présente décision.

Article 6 : Le directeur régional des affaires culturelles de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Rouen, le **11 AVR. 2024**



Jean-Benoît ALBERTINI

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Plan annexé à la décision du **11 AVR. 2024**

portant attribution du label « Architecture contemporaine remarquable » à l'église Saint-Jean-Bosco (en totalité), figurant au cadastre section AR, parcelle n° 62, 13 rue de la Touques à LISIEUX (Calvados).

Le Préfet de la région Normandie


Jean-Benoît ALBERTINI




en totalité

Direction régionale des affaires culturelles de
Normandie

R28-2024-04-11-00008

Décision portant attribution du label
"Architecture contemporaine remarquable" à
l'église Saint-Joseph à Lisieux (Calvados)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Décision

**portant attribution du label
« Architecture contemporaine remarquable »
à l'église Saint-Joseph
58 rue Fournet à LISIEUX (Calvados)**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre du Mérite**

VU le code du patrimoine, notamment les articles L. 650-1 et R. 650-1 et suivants ;

VU l'arrêté du 22 février 2018 relatif aux modèles de demandes d'attribution du label « Architecture contemporaine remarquable », d'information relative aux travaux et d'information de mutation de propriété concernant le bien labellisé ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 21 septembre 2023 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

DÉCIDE

Article 1 : Le label « Architecture contemporaine remarquable » est attribué à l'église Saint-Joseph, au baptistère et au clocher, en totalité, conçus par Georges DUVAL (fils), Robert COUREL, architectes, situés 58 rue Fournet à LISIEUX (Calvados) et appartenant à la commune.

Le bien labellisé est situé sur la parcelle n° 148, figurant au cadastre section AK, tel que délimité par des traits rouges sur le plan ci-annexé.

Article 2 : Le label est attribué pour une durée de 100 ans à compter de 1962. Il expirera en 2062.

Article 3 : Les motifs de la labellisation sont les suivants :

- Politique publique : L'église Saint-Joseph participe du même programme que l'église Saint-Jean-Bosco ; elle témoigne de la politique de l'Église engagée dans les quartiers périphériques, auprès des populations les plus modestes. Le langage architectural se caractérise par sa retenue (volumes simples, matériaux économiques). L'édifice traduit également la manière dont la société d'après-guerre s'empare de l'opportunité de la Reconstruction pour transformer l'organisation de la société et renouveler le cadre de vie.

- Reconnaissance (de l'auteur) : Né à Lisieux, Georges Duval commence sa carrière en association avec Robert Camelot, à la Reconstruction. Architecte de l'expansion, il a pour la ville une importance majeure, avec de nombreuses réalisations dans la seconde moitié du XX^e siècle.

Article 4 : Conformément à l'article R. 650-6 du code du patrimoine, le propriétaire du bien est tenu d'informer le préfet de région par lettre recommandée avec demande d'avis de réception deux mois au moins avant le dépôt d'une demande de permis ou de déclaration préalable de son intention de réaliser des travaux susceptibles de le modifier.

Le propriétaire du bien est tenu également d'informer le préfet de région de toute mutation de propriété concernant ce bien dans un délai de deux mois à compter de la date de signature de l'acte de vente, de transfert de propriété ou de legs.

Article 5 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Elle est notifiée à la commune de Lisieux.

Une copie en est adressée à l'association diocésaine de Bayeux et de Lisieux et à la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie.

Les ayants droit de Monsieur Georges DUVAL (fils) et de Monsieur Robert COUREL, sont informés de la présente décision.

Article 6 : Le directeur régional des affaires culturelles de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Rouen, le 11 AVR. 2024



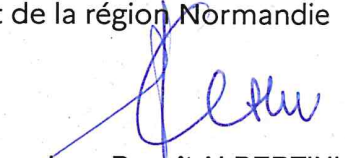
Jean-Benoît ALBERTINI

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Plan annexé à la décision du **11 AVR. 2024**

portant attribution du label « Architecture contemporaine remarquable » à l'église Saint-Joseph, au baptistère et au clocher (en totalité), situés sur la parcelle n° 148, figurant au cadastre section AK , 58 rue Fournet à LISIEUX (Calvados).

Le Préfet de la région Normandie


Jean-Benoît ALBERTINI



Direction régionale des affaires culturelles de
Normandie

R28-2024-04-11-00009

Décision portant attribution du label
"Architecture contemporaine remarquable" aux
tours Marine à Caen (Calvados)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Décision

**portant attribution du label
« Architecture contemporaine remarquable »
à l'ensemble des tours Marine
32 à 42 et 37 à 45 avenue du Six-Juin
à CAEN (Calvados)**

Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime

Chevalier de la Légion d'Honneur

Officier de l'Ordre du Mérite

VU le code du patrimoine, notamment les articles L. 650-1 et R. 650-1 et suivants ;

VU l'arrêté du 22 février 2018 relatif aux modèles de demandes d'attribution du label « Architecture contemporaine remarquable », d'information relative aux travaux et d'information de mutation de propriété concernant le bien labellisé ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 21 septembre 2023 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

DÉCIDE

Article 1 : Le label « Architecture contemporaine remarquable » est attribué à l'ensemble des tours Marine (façades et toitures) conçues par Pierre DUREUIL architecte chef de groupe, Léon RÊME, Jean MANSON, Marcel LEMONNIER, architectes d'opération, situées 32 à 42 et 37 à 45 avenue du Six-Juin à CAEN (Calvados) et appartenant pour les tours Marine Ouest (32 à 42 avenue du Six-Juin) au syndicat des copropriétaires représenté par Le Strat Immobilier, syndic, 2 bis boulevard Aristide Briand à CAEN (Calvados), pour les tours Marine Est (37 à 45 avenue du Six-Juin) au syndicat des copropriétaires représenté par le Cabinet Aumond Gibon Prairie, syndic, 58 rue Saint-Jean à CAEN (Calvados).

Le bien labellisé est situé sur les parcelles n° 3, 4, 5, figurant au cadastre section LD, n° 1 section LE, n° 30, 31, section KT, tel que délimité par des traits rouges sur le plan ci-annexé.

Article 2 : Le label est attribué pour une durée de 100 ans à compter de 1951. Il expirera en 2051.

Article 3 : Les motifs de la labellisation sont les suivants :

Politique publique : Cet ensemble est représentatif de la doctrine que le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme souhaitait imposer au travers le préfinancement en matière d'organisation urbaine et de construction en hauteur dans un but hygiéniste (air, lumière, soleil).

Manifeste : Cette réalisation emblématique de la reconstruction de Caen concilie une implantation moderne des immeubles de hauteur à un esprit classique prédéfini par la composition urbaine du Projet de Reconstruction. Il s'agit de la première d'une série d'avenues de tours.

Reconnaissance (de l'auteur) : Pierre Dureuil (1896-1985) est un des architectes majeurs de la Reconstruction de Caen et du Calvados

Article 4 : Conformément à l'article R. 650-6 du code du patrimoine, le propriétaire du bien est tenu d'informer le préfet de région par lettre recommandée avec demande d'avis de réception deux mois au moins avant le dépôt d'une demande de permis ou de déclaration préalable de son intention de réaliser des travaux susceptibles de le modifier.

Le propriétaire du bien est tenu également d'informer le préfet de région de toute mutation de propriété concernant ce bien dans un délai de deux mois à compter de la date de signature de l'acte de vente, de transfert de propriété ou de legs.

Article 5 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Elle est notifiée aux syndics Le Strat Immobilier et Cabinet Aumond Gibon Prairie.

Une copie en est adressée à la commune de Caen. Les ayants droit de Monsieur Pierre DUREUIL, Monsieur Léon RÊME, Monsieur Jean MANSON, Monsieur Marcel LEMONNIER sont informés de la présente décision.

Article 6 : Le directeur régional des affaires culturelles de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Rouen, le 11 AVR. 2024



Jean-Benoît ALBERTINI

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Plan annexé à la décision du **11 AVR. 2024**
portant attribution du label « Architecture contemporaine remarquable » à l'ensemble
des tours Marine (façades et toitures) 32 à 42 et 37 à 45 avenue du Six Juin à CAEN
(Calvados)

Le Préfet de la région Normandie



Jean-Benoît ALBERTINI



 façades et toitures

Direction Régionale des Finances Publiques de
Normandie

R28-2024-04-15-00004

Création du Centre de Gestion Financière :
Convention de délégation de gestion entre le
CMGP MTE et DRFIP Normandie.

Convention de délégation de gestion

du Centre ministériel de gestion des personnels du Ministère de la transition écologique au Centre de gestion financière recettes placé sous l'autorité du Directeur régional des finances publiques de Normandie

(Secteur - Centre régional de gestion des personnels de Normandie)

La présente délégation est conclue en application :

- du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;
- du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1 ;
- du décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale des ministères chargés de la transition écologique, de la cohésion des territoires et de la mer, notamment son article 2 ;
- de l'arrêté du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale des ministères chargés de la transition écologique, de la cohésion des territoires et de la mer, notamment son article 2.5 ;

Entre le Centre ministériel de gestion des personnels (CMGP) rattaché à la direction des ressources humaines du Ministère de la Transition écologique, représenté par son Directeur, M. Stéphane SCHTAHAUPS, désigné sous le terme de « délégrant », d'une part,

Et

La Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du département de Seine-Maritime, représentée par son Directeur, M. Denis GIROUDET, désignée sous le terme de « délégataire », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la délégation

En application du décret du 14 octobre 2004 et de l'article 86-1 du décret du 7 novembre 2012 susvisés et dans le cadre de sa délégation d'ordonnancement principal, le délégrant confie au délégataire, pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, la réalisation d'opérations d'ordonnancement des recettes relevant des programmes dont il a délégation d'ordonnancement principal.

Le périmètre de la délégation concerne l'activité gérée par le Centre régional de gestion des personnels (CRGP) de Normandie, qui sera, en complément du CMGP, l'interlocuteur privilégié du CGF.

Le délégrant n'est pas dégagé de sa responsabilité sur les actes dont il a confié la réalisation au délégataire.

Article 2 : Prestations accomplies par le délégataire et tâches restant à la charge du délégant

1° Le délégataire assure pour le compte du délégant le traitement des actes suivants :

- a) il saisit et valide, sur demande formalisée du délégant, les demandes de titres de perception ;
- b) il édite et signe les états récapitulatifs de créances (ERC) et les transmet au comptable de la prise en charge a minima selon un rythme mensuel ;
- c) il réalise, en liaison avec le délégant et le comptable de la prise en charge, les travaux de fin de gestion ;
- d) il assiste les services du délégant dans la mise en œuvre du contrôle interne comptable et met en œuvre ce contrôle de premier niveau au sein de sa structure ;
- e) il réalise l'archivage des pièces qui lui incombe.

2° : Le délégant reste chargé de l'archivage des pièces qui lui incombe.

Article 3 : Obligations du délégataire

Le délégataire exécute la délégation dans les conditions et les limites fixées par la présente convention et acceptées par lui.

Il effectue un retour d'information auprès du Centre régional de gestion des personnels de Normandie sur les titres effectivement recouverts.

Le délégataire s'engage à assurer les prestations qui relèvent de ses attributions, à maintenir les moyens nécessaires à la bonne exécution de ces prestations, à assurer la qualité des informations budgétaires et comptables et à rendre compte de son activité.

Article 4 : Obligations du délégant

Le délégant s'engage à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission.

Il transmettra notamment de manière régulière, sur demande du délégataire, l'ordre de valider, supprimer ou modifier les titres à valider (TAV).

Il fournira également les délégations de signature des personnes transmettant l'ordre de saisir les titres de perception, les projets de titres de perception ou les consignes de valider les « titres à valider » (TAV).

Article 5 : Exécution de la délégation

Le chef du service délégataire ou son adjoint est autorisé à déléguer à ses subordonnés l'exécution des actes et des tâches mentionnés au 1° de l'article 2. Il transmet la délégation de signature au comptable de la prise en charge.

Article 6 : Modification de la convention

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant dont un exemplaire est transmis au contrôleur budgétaire en région, ainsi qu'au comptable de la prise en charge.

Article 7 : Durée, reconduction et résiliation de la convention

La présente convention prend effet au 1^{er} janvier 2024. Elle est reconduite tacitement d'année en année.

Il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion, sur l'initiative d'une des parties signataires, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois. Sa dénonciation doit prendre la forme d'une notification écrite. Le contrôleur budgétaire en région, ainsi que le comptable de la prise en charge, en sont informés.


Article 8 : Publicité de la convention

La présente convention est transmise au contrôleur budgétaire en région, ainsi que comptable de la prise en charge.

Elle est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture régionale, ainsi qu'au bulletin officiel du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait à

Le

<p>Le délégant Le Centre ministériel de gestion des personnels Le Directeur Stéphane SCHTAHAUPS</p>	<p>Le délégant Le Directeur régional des Finances publiques de Normandie et du département de Seine-Maritime Le Directeur  Denis GIROUDET</p>
--	---



Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2024-04-22-00003

Arrêté n° SGAR 24-055 portant délégation de signature au titre de l'Agence nationale du Sport

**Arrêté n° SGAR 24-055 portant délégation de signature au titre
de l'Agence nationale du Sport**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code du sport et notamment les articles L.112-10 et suivants relatifs à l'Agence nationale du Sport ainsi que et les articles R.112-32 à R.112-36 relatifs au délégué territorial de l'Agence nationale du sport et l'article R.411-1 relatif aux concours financiers de l'Agence nationale du sport ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2020-412 du 8 avril 2020 pris en application de l'article 59-1 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu la convention constitutive en vigueur du groupement d'intérêt public dénommé « Agence nationale du Sport » ;
- Vu le règlement intérieur et financier de l'agence nationale du sport ;
- Vu le règlement d'intervention relatif aux subventions d'équipement de l'agence nationale du sport ;
- Vu la convention portant application de l'article R. 112-35 du code du sport, signée par l'agence nationale du sport, le préfet de région pris en tant que délégué territorial (DT) et la rectrice de la région académique en date du 1^{er} juillet 2021 ;
- Vu l'arrêté du 21 avril 2022 portant nomination de Monsieur Adrien MONCOMBLE, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) de Normandie ;
- Vu l'arrêté n° SGAR 23-052 du 30 janvier 2023 portant délégation de signature au titre de l'agence nationale du sport ;
- Vu les propositions des services de l'agence nationale du sport ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Adrien MONCOMBLE, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région Normandie, délégué territorial adjoint de l'agence nationale du sport, reçoit délégation à l'effet de signer au nom du préfet de région, délégué territorial de l'agence nationale du sport :

- tout acte relevant des attributions et compétences du délégué territorial et précisées dans le cadre des délibérations du conseil d'administration de l'agence nationale du sport ;
- les subventions accordées au titre de la part équipement jusqu'à hauteur de 100 000 €.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du délégué territorial adjoint, Monsieur Xavier GUICHARD, agent des services déconcentrés en charge des sports placé sous l'autorité du préfet de région, reçoit délégation à l'effet de signer, au nom du préfet de région, tous actes pour l'exercice des différentes attributions mentionnées à l'article R. 112-33, à l'exception de celles mentionnées au 4°.

Article 3 : Les décisions ainsi que tous les actes et correspondances qui sont signés en application d'une délégation accordée par le présent arrêté devront mentionner :

1 – dans le cas d'une signature exercée par délégation :

Pour le préfet de la région Normandie et par délégation,
Le délégué régional académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports de Normandie
(suivi du prénom et du nom du délégataire)

2 – dans le cas d'une signature subdéléguée par le délégué territorial adjoint :

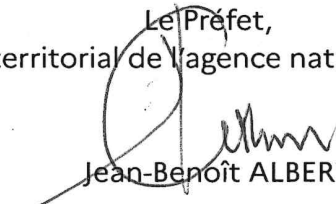
Pour le préfet de la région Normandie et par subdélégation,
(suivi de la fonction, du prénom et du nom du subdélégué)

Article 4 : L'arrêté portant délégation de signature en date du 12 mai 2023 est abrogé.

Article 5 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie, délégué territorial adjoint de l'agence nationale du sport, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera transmise au président de l'agence nationale du sport, et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le 22 avril 2024

Le Préfet,
Délégué territorial de l'agence nationale du sport,


Jean-Benoît ALBERTINI

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2024-04-22-00002

Arrêté n° SGAR 24-056 portant délégation de signature du Préfet de région à Monsieur Adrien MONCOMBLE, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie, pour les attributions relevant de l'Agence du Service Civique



Arrêté n° SGAR 24-056

**portant délégation de signature du Préfet de région à Monsieur Adrien MONCOMBLE,
délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie,
pour les attributions relevant de l'Agence du Service Civique**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le code de la mutualité, notamment ses articles L. 111-2 et L. 111-5 ;
- Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles D. 242-4, D. 373-3 et D. 412-98-1 ;
- Vu le code du service national, et notamment les dispositions de l'article R 120-9 ;
- Vu le code du travail ;
- Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;
- Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique ;
- Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;
- Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine Maritime ;

- Vu l'arrêté du 18 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports de la région académique Normandie ;
- Vu l'arrêté du 21 avril 2022 portant nomination de Monsieur Adrien MONCOMBLE dans l'emploi de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° SGAR 23-051 en date du 30 janvier 2023 portant délégation de signature du préfet de région à Monsieur Adrien MONCOMBLE, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie pour les attributions relevant de l'Agence du Service Civique ;
- Vu le protocole régional du 24 décembre 2020 relatif à l'articulation des compétences entre le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime et la rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'Académie de Normandie pour la mise en œuvre en Normandie des missions régionales de l'État dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative au sein de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Adrien MONCOMBLE, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie est désigné en qualité de délégué territorial adjoint de l'agence du service civique de Normandie.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Adrien MONCOMBLE, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie à l'effet de signer, au nom du délégué territorial, tous les actes ou écrits relatifs à la mise en œuvre du service civique en Normandie.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Adrien MONCOMBLE, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie, la délégation de signature prévue à l'article 2 est accordée à :

- Monsieur Xavier GUICHARD, délégué régional académique adjoint à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie par intérim ;
- Monsieur Arnaud CROCHARD, responsable du pôle jeunesse, engagement et vie associative par intérim.

Article 4 : Les décisions ainsi que tous les actes et correspondances qui sont signés en application d'une délégation accordée par le présent arrêté devront mentionner :

1 – dans le cas d'une signature exercée par délégation :

Pour le préfet de la région Normandie et par délégation
le délégué régional académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports de Normandie
(suivi du prénom et du nom de délégataire)

2 – dans le cas d'une signature subdéléguée par le délégué territorial adjoint :


Pour le préfet de la région Normandie et par subdélégation,
(suivi de la fonction, du prénom et du nom du subdélégué)

Article 5 : L'arrêté préfectoral n° SGAR 23-051 en date du 30 janvier 2023 est abrogé.

Article 6 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie, délégué territorial adjoint de l'agence du service civique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera transmise au président de l'agence du service civique, et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le 22 avril 2024

Le Préfet,



Jean-Benoit ALBERTINI

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2024-04-22-00005

Arrêté n° SGAR 24-061 entreprise TERH
Monuments Historiques



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Décision n° SGAR 24-061
portant attribution du label « Entreprises du Patrimoine Vivant » (EPV)**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

- Vu la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, notamment son article 23 ;
- Vu le décret n° 2006-595 du 23 mai 2006 modifié relatif à l'attribution du label « Entreprises du Patrimoine Vivant » ;
- Vu l'arrêté du 26 mai 2006 modifié relatif à la procédure d'attribution du label « Entreprises du Patrimoine Vivant » ;
- Vu la demande de l'entreprise TERH monuments historiques déposée le 26 avril 2023 ;
- Vu l'avis de l'INMA en date du 17 avril 2024 ;

DÉCIDE

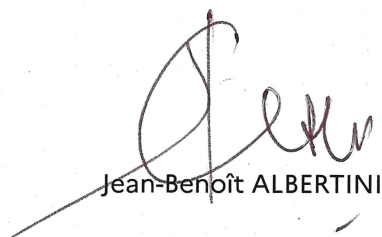
Article 1^{er} :

Le label « Entreprises du Patrimoine Vivant » est décerné pour une durée de cinq ans, à l'entreprise TERH monuments historiques (dossier n° 2023-1164).

Article 2 :

Le Préfet de la région Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifiée à l'entreprise.

Fait à Rouen, le 22 avril 2024


Jean-Benoît ALBERTINI

Préfecture de la région Normandie
7 place de la Madeleine - CS 16036 - 76036 ROUEN cedex
Tél : 02 32 76 51 78
secretariat-sgar@normandie.gouv.fr

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2024-04-15-00007

Convention de délégation de gestion du Centre ministériel de gestion des personnels du Ministère de la Transition Écologique au Centre de gestion financière recettes placé sous l'autorité du Directeur régional des finances publiques de Normandie

Convention de délégation de gestion

du Centre ministériel de gestion des personnels du Ministère de la transition écologique au Centre de gestion financière recettes placé sous l'autorité du Directeur régional des finances publiques de Normandie

(Secteur - Centre régional de gestion des personnels de Normandie)

La présente délégation est conclue en application :

- du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;
- du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1 ;
- du décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale des ministères chargés de la transition écologique, de la cohésion des territoires et de la mer, notamment son article 2 ;
- de l'arrêté du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale des ministères chargés de la transition écologique, de la cohésion des territoires et de la mer, notamment son article 2.5 ;

Entre le Centre ministériel de gestion des personnels (CMGP) rattaché à la direction des ressources humaines du Ministère de la Transition écologique, représenté par son Directeur, M. Stéphane SCHAHAUPS, désigné sous le terme de « délégrant », d'une part,

Et

La Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du département de Seine-Maritime, représentée par son Directeur, M. Denis GIROUDET, désignée sous le terme de « délégataire », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la délégation

En application du décret du 14 octobre 2004 et de l'article 86-1 du décret du 7 novembre 2012 susvisés et dans le cadre de sa délégation d'ordonnancement principal, le délégrant confie au délégataire, pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, la réalisation d'opérations d'ordonnancement des recettes relevant des programmes dont il a délégation d'ordonnancement principal.

Le périmètre de la délégation concerne l'activité gérée par le Centre régional de gestion des personnels (CRGP) de Normandie, qui sera, en complément du CMGP, l'interlocuteur privilégié du CGF.

Le délégrant n'est pas dégagé de sa responsabilité sur les actes dont il a confié la réalisation au délégataire.

Article 2 : Prestations accomplies par le délégataire et tâches restant à la charge du délégant

1° Le délégataire assure pour le compte du délégant le traitement des actes suivants :

- a) il saisit et valide, sur demande formalisée du délégant, les demandes de titres de perception ;
- b) il édite et signe les états récapitulatifs de créances (ERC) et les transmet au comptable de la prise en charge a minima selon un rythme mensuel ;
- c) il réalise, en liaison avec le délégant et le comptable de la prise en charge, les travaux de fin de gestion ;
- d) il assiste les services du délégant dans la mise en œuvre du contrôle interne comptable et met en œuvre ce contrôle de premier niveau au sein de sa structure ;
- e) il réalise l'archivage des pièces qui lui incombent.

2° : Le délégant reste chargé de l'archivage des pièces qui lui incombent.

Article 3 : Obligations du délégataire

Le délégataire exécute la délégation dans les conditions et les limites fixées par la présente convention et acceptées par lui.

Il effectue un retour d'information auprès du Centre régional de gestion des personnels de Normandie sur les titres effectivement recouverts.

Le délégataire s'engage à assurer les prestations qui relèvent de ses attributions, à maintenir les moyens nécessaires à la bonne exécution de ces prestations, à assurer la qualité des informations budgétaires et comptables et à rendre compte de son activité.

Article 4 : Obligations du délégant

Le délégant s'engage à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission.

Il transmettra notamment de manière régulière, sur demande du délégataire, l'ordre de valider, supprimer ou modifier les titres à valider (TAV).

Il fournira également les délégations de signature des personnes transmettant l'ordre de saisir les titres de perception, les projets de titres de perception ou les consignes de valider les « titres à valider » (TAV).

Article 5 : Exécution de la délégation

Le chef du service délégataire ou son adjoint est autorisé à déléguer à ses subordonnés l'exécution des actes et des tâches mentionnés au 1° de l'article 2. Il transmet la délégation de signature au comptable de la prise en charge.

Article 6 : Modification de la convention

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant dont un exemplaire est transmis au contrôleur budgétaire en région, ainsi qu'au comptable de la prise en charge.

Article 7 : Durée, reconduction et résiliation de la convention

La présente convention prend effet au 1^{er} janvier 2024. Elle est reconduite tacitement d'année en année.

Il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion, sur l'initiative d'une des parties signataires, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois. Sa dénonciation doit prendre la forme d'une notification écrite. Le contrôleur budgétaire en région, ainsi que le comptable de la prise en charge, en sont informés.

Article 8 : Publicité de la convention


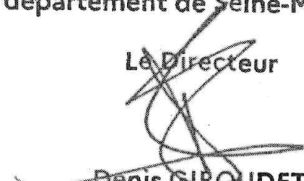
La présente convention est transmise au contrôleur budgétaire en région, ainsi que comptable de la prise en charge.

Elle est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture régionale, ainsi qu'au bulletin officiel du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait à

Le

15 AVR. 2024

<p>Le délégué</p> <p>Le Centre ministériel de gestion des personnels</p> <p>Le Directeur</p> <p>Stéphane SCHTAHAUPS</p> <p>Signature numérique de Stéphane SCHTAHAUPS stephane.schtahaups</p> <p>Date : 2024.04.15 19:10:51 +02'00'</p> 	<p>Le délégué</p> <p>Le Directeur régional des Finances publiques de Normandie et du département de Seine-Maritime</p> <p>Le Directeur</p>  <p>Denis GIROUDET</p>
---	---

12 AVR 2024

12